



Haute- Savoie

Tél : 04 50 35 74 32

Fax : 04 50 35 78 71

accueil@megevette.fr

CONVENTION D'UTILISATION
DE LOCAUX MUNICIPAUX

Entre : *Le Maire de la commune de Mégevette*

D'une part,

Et :

Madame, Monsieur,

Tél/Mob. :

Sollicitant l'autorisation d'utiliser : *LA SALLE DES FETES COMMUNALE*

Le ____ / ____ / 20 ____

En vue d'organiser :

**IL A ETE CONVENU UN DROIT PRECAIRE D'UTILISATION ACCORDE AUX
CONDITIONS SUIVANTES :**

1/ Désignation et adresse des locaux à utiliser :

Salle des fêtes communale, Chef Lieu, 74490 MEGEVETTE

2/ Conditions d'utilisation :

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement.

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous les autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles.

L'organisateur reconnaît qu'il est mis à sa disposition de la vaisselle (dont inventaire en annexe).

L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

La période de réservation s'étendra du _____ au _____.

3/ Objet précis de l'occupation – nombre de participants :

4/ Mesures de sécurité :

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

5/ L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. Cette police porte le numéro _____ elle a été souscrite le _____ auprès de _____

6/ Responsabilité :

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.
En cas de bris de vaisselle, l'organisateur s'engage à rembourser le montant des pièces manquantes.

7/ Tarif :

Le présent droit d'utilisation est accordé à M. ou MME _____

Moyennant le règlement de la somme de _____, s/chq n° _____ du _____ à l'ordre du trésor public.

La prise de possession des locaux se fera après justification du paiement auprès du Receveur Municipal.

8/ Caution de garantie :

Une caution de 300 Euros sous forme de chèque établi à l'ordre du trésor public de St-Jeoire, sera déposée en garantie de dommages éventuels. Règlement sur chèque n° _____ du _____

9/ Débit de boissons :

Y aura-t-il une demande de débit de boissons oui ou non.

Fait à Mégevette, le _____,

*Le Responsable de la manifestation,
NOM, Prénom, signature.*

LE MAIRE OU SON REPRESENTANT.